



# FIDUCIAL

## AUDIT

AGENCE DE BREST  
65, rue Émile Roux  
C.S. 70041  
29801 BREST CEDEX 9  
Tél. 02 98 47 98 47

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ  
5R INVEST, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,  
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

18, rue Georges BRASSENS  
29 490 GUIPAVAS  
501 607 469 RCS BREST

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 5R INVEST, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associées en date du 30 juillet 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### 1 – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à analyser la situation financière de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Cette analyse a été menée sur la situation comptable établie au 31.07.2024. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

#### ♦ Compte de résultat :

- La société 5R INVEST a notamment pour objet « *la prise de participation au capital de toute société créée ou à créer et la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et titres avec notamment vocation à promouvoir et d'aider à la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services spécifiques* » selon l'article 2 des statuts.
- Selon la situation comptable établie, la société n'a eu aucune activité sur la période du 01.05.2024 au 31.07.2024 aboutissant à un résultat nul sur la période. Au titre de l'exercice précédent, la société avait réalisé une perte comptable de 222 euros (exercice du 01.05.2023 au 30.04.2024).

#### ♦ Bilan :

- D'un point de vue bilanciel, l'actif immobilisé net au 31.07.2024 s'élève à 85 euros correspondant à des titres de participation. L'actif circulant se compose d'une créance sur la société RENAKE IMMO pour un montant de 40 132,50 euros. La trésorerie se présente à 6 076 euros au 31.07.2024.
- Au passif, les capitaux propres au 31.07.2024 s'élèvent à 4 754 euros correspondant à son capital social. Il convient de souligner que la société a procédé à une opération dite de « coup d'accordéon » en date du 30 juillet 2024 pour apurer les pertes des exercices antérieurs et retrouver des capitaux propres positifs. Le passif circulant est quant à lui essentiellement composé d'une dette vis-à-vis de la société SARL OUEST IMMO CONSEILS d'un montant de 39 096 euros.

Le total bilan de la société s'établit à 46 822,58 euros au 31.07.2024 (contre 40 750,23 euros sur l'exercice précédent).

Aucun évènement postérieur depuis la situation au 31.07.2024 n'a été porté à notre connaissance.

## 2 – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nos travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler les observations suivantes :

- La société 5R INVEST présente sur la base de la situation au 31.07.2024, établie sous la responsabilité de la gérance, une créance d'un montant de 40 132,06 euros sur la société RENAKE IMMO qui détient elle-même des titres de participation. Les seuls comptes annuels communiqués sur cette société datent du 30 avril 2022 et, à cette date, la société présente des capitaux propres négatifs de 33 636 euros. Nous n'avons pas été en mesure d'apprécier la correcte évaluation de la créance RENAKE IMMO inscrite à l'actif de la société 5R INVEST.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers.

En raison de ces limitations, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

\*

\*

\*

Fait à BREST, le 28 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes

FIDAUDIT

Jérôme PERNES